



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 20/02/2025

Travail collaboratif en santé : une opportunité de la future loi infirmière

Le 10 mars 2025, l'Assemblée Nationale examinera une proposition de loi déterminante pour l'avenir du système de santé français sur l'évolution des missions des infirmiers. Cette réforme, soutenue par le syndicat CNI, vise à renforcer la coopération entre professionnels de santé, en s'inspirant de modèles internationaux éprouvés et des recommandations du Livre Blanc du Conseil National Professionnel Infirmier (CNPI) publié récemment.

Face à la pénurie médicale et à l'augmentation des maladies chroniques, une meilleure collaboration entre soignants est essentielle. Il ne s'agit pas d'une simple délégation de tâches mais d'une répartition optimisée des responsabilités entre médecins, infirmiers et autres professionnels, pour garantir une prise en charge plus efficace et fluide des patients.

Des expériences internationales confirment l'efficacité de cette approche. En effet, les centres de santé communautaires de Suède et du Canada ont permis de réduire de 30 % les hospitalisations évitables en favorisant une prise en charge intégrée. Aux États-Unis, le modèle Kaiser Permanente, fondé sur une coopération étroite entre infirmiers et médecins, a significativement amélioré le suivi des patients. En France, les maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) montrent déjà les bénéfices d'une meilleure coordination des soins, notamment pour les pathologies chroniques.

La future loi infirmière s'inscrit dans cette dynamique et propose trois avancées majeures, en ligne avec les revendications de la CNI :

- **Reconnaissance officielle des consultations infirmières**, permettant aux infirmiers de jouer un rôle central en prévention, éducation à la santé, orientation et coordination du parcours de soins,
- **Extension des compétences de prescription**, autorisant les infirmiers à prescrire des produits de santé et des examens complémentaires nécessaires à l'exercice de leur profession, facilitant ainsi l'accès aux soins pour les patients,
- **Renforcement du rôle infirmier dans l'organisation des parcours de santé**, améliorant ainsi la coordination et la qualité des soins.

Alors que les débats approchent, cette réforme représente une opportunité unique de moderniser notre système de santé. Favoriser le travail collaboratif, c'est garantir un accès plus rapide aux soins, optimiser les ressources médicales et reconnaître enfin les compétences des infirmiers. **Le 10 mars sera une date clé pour faire évoluer la profession infirmière et répondre aux défis actuels de la santé publique.**

Présidence Nationale CNI
MESNIER Christophe

Syndicat CNI

Adresse : 2 rue de la Milétrie - CS 90577-86021 Poitiers Cedex

Tél : 06.64.41.78.65 / Mail : secretariatnationalcni@gmail.com / Site : www.syndicat-cni.org